

Réf: Dossier 363065

Avis de constitution

SOCIETE « SAM EXPRESS TRANSPORT »

Siège Abidjan, Anyama, ABIDJAN commune
d'ANYAMA après l'école primaire RAN 1 non loin du
centre des impôts d'Anyama, LOT 3363, ILOT 383 TEL: 07
11 11 85 00, Lot 3363, Ilot 383

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13/11/2024, et enregistrés le 20/11/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SAM EXPRESS TRANSPORT »

- Objet :
- Transport public de personnes
 - Transport public de marchandises,
 - Management et création de projets artistiques,
 - Production audiovisuelle,
 - Infographie,
 - Événementiel,
 - BTP,
 - Elevage,
 - Commerce général,

- Divers

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Anyama, ABIDJAN commune d'ANYAMA après l'école primaire RAN 1 non loin du centre des impôts d'Anyama, LOT 3363, ILOT 383 TEL: 07 11 11 85 00, Lot 3363, Ilot 383

Dirigeant(s) M DIARRA SAM SAMBA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-12173 du 25/11/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°72465/GTCA/RC/2024 du 25/11/2024

